

PARTICIPATION FINANCIERE A LA CREATION D'UN
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS
AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANUELLE
DE FINANCEMENT 2022-2025
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION POUR 2024
ASSOCIATION BTP CFA HAUTS DE FRANCE

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil :

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confortant la clause de compétence générale des Communes leur permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau.

Selon la loi « Économie Sociale et Solidaire » du 31 juillet 2014 et notamment son article 49 définissant la subvention comme une « contribution facultative de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire ».

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 Novembre 2022 autorisant le Maire à conclure une convention pluriannuelle de financement avec l'association BTP CFA Hauts de France pour la création d'un centre d'apprentis à Gravelines.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 Septembre 2023 autorisant le Maire à conclure l'avenant 2023 à la convention pluriannuelle de financement avec l'association BTP CFA Hauts de France.

Dans un contexte conjuguant défi climatique et crise énergétique, la Ville de Gravelines souhaite accompagner l'Association BTP CFA Hauts de France pour développer l'artisanat des métiers du bâtiment sur son territoire.

Ainsi la convention pluriannuelle conclue en décembre 2022 permet de financer la création d'un centre de formation d'apprentis sur le site des cartonneries à Gravelines devant accueillir plus de 90 apprentis dès 2025.

Ce projet, financé à hauteur de 50% par la Région Haut de France pour un budget global estimé à un peu moins de 8 M€ a fait l'objet d'un permis de construire accordé en janvier 2023.

Les travaux ont commencé en septembre 2023 et doivent se terminer courant novembre 2024.

Les modalités de financement sont fixées à travers la convention pluriannuelle de financement avec un objectif de 600 k€ sur la période 2022-2025.

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la ville de GRAVELINES
Arrondissement de Dunkerque
Département du Nord

Conseil Municipal convoqué le : 20 Novembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024 – 18h15

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA à partir de 18h28, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Raoul DEFROUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mr WILMOT,

Monsieur Bruno MARSYLLE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme BARBIER,

Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr BOONEFAES,

Monsieur Julien GERAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr MERLEN,

Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme BEAUSSART,

Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr VEYER,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

La convention prévoit d'attribuer par voie d'avenant, le montant de la subvention attribué pour l'année en cours. Compte tenu de l'avancement du projet et celui-ci étant arrivé à son terme, il est proposé d'attribuer le solde de la subvention soit 200 000 € au titre de l'année 2024 et de mettre fin à la convention au 31 Décembre 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil :

- D'autoriser le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à conclure l'avenant 2024 à la convention pluriannuelle de financement 2022-2025 avec l'association BTP CFA Hauts de France,
- D'autoriser, conformément aux dispositions de cette convention, l'attribution d'un soutien financier à la construction du centre de formation d'apprentis sur le site des cartonneries, par le versement d'une subvention d'un montant de 200 000 euros, au titre de l'année 2024, correspondant au solde de la subvention.

La Commission Extra-Municipale « Développement économique, Zones d'activités, Commerce, Artisanat, Auto entrepreneuriat, Tourismes, Grands évènements commerciaux, Foires et Marchés » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oùï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à conclure l'avenant 2024 à la convention pluriannuelle de financement avec l'Association BTP CFA Hauts de France, ci-annexée ;
- Autorise l'attribution de la subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € au titre de l'année 2024 ;
- La dépense sera imputée à l'Article 20422 - Fonction 6 - Sous-Fonction 61 - Programme 523 du Budget ;
- **ADOPE A L'UNANIMITE.**

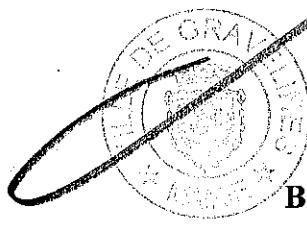
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 26 NOVEMBRE 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,

Deneuville

Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 28 NOV. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le

28 NOV. 2024